

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 02/07/2020 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2020, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2021;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 09/11/2011 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4241, en Genie électrique, de la composante IUT de Mantes est mise en place au titre du recrutement 2021 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

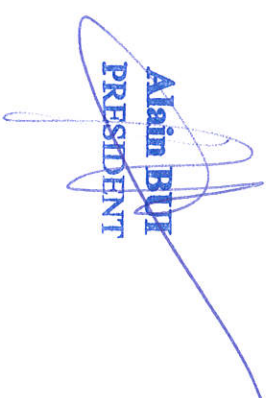
Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CAZELLES	CATHERINE	MCF	33
M.	CHARLES	SEBASTIEN	MCF	60
M.	COME	THIERRY	PR	6
M.	DI SCALA	NICOLAS	CERTIFIE	H1500
M.	EL HADRI	ABDELHAFID	MCF	61
M.	MASINA	THIERRY	AGREGÉ	NC
M.	TRIHAN	DOMINIQUE	CERTIFIE	H1413
Mme	VICENZI-NOEL	CATHERINE	CERTIFIE	H1300

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VERSAILLES, le 22/12/2020

Le Président

Alain BUI



Alain BUI
PRÉSIDENT